

# Utilisation d'un véhicule LOURD



## FORMATION

Obligations des utilisateurs  
de véhicules dont le PNBV est  
**DE 4500 KG ET PLUS**

Camions, remorques,  
pick-up, déneigement, etc.

### POUR LES ENTREPRISES en horticulture ornementale :

- Aménagement paysager
- Arboriculture
- Entretien d'espaces verts
- Pépinières
- Serres
- Gazonnières
- Jardineries
- Etc.

**DATE** 6 février 2019

**LIEU** Centre de Congrès  
Saint-Hyacinthe

**COÛT** 125 \$ Membre  
d'une association  
affiliée à la FHOQ

(Dîner inclus) 150 \$ Non-membre

### Horaire et contenu :

8 h 30 à 12 h 30

- Politique d'évaluation des véhicules lourds (PEVL – Loi 430)
  - Véhicules visés par la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds
  - Véhicules non visés
- Signalisation routière
- Obligations du conducteur et du propriétaire
- Permis spécial de circulation
- Heures de services
- Vérification mécanique obligatoire
- Ronde de sécurité (RDS)
- Arrimage des charges (marchandises / équipements)
- Charges et dimensions normalisées
- Activités de déneigement

12 h 30 : Dîner inclus (boîte à lunch)

13 h à 14 h : (facultatif)

- Réglementation routière pouvant s'appliquer aux véhicules utilisés par un agriculteur
- Exclusions / exemptions pour le secteur agricole
- Visibilité des machines agricoles

### Formateur :

**Pierre Aubin**, Centre de formation  
en transport routier



**HortiCompétences**

Comité sectoriel de main-d'œuvre  
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -  
commercialisation et services

**Pour inscription :** [horticompetences.ca/transportroutier](http://horticompetences.ca/transportroutier)

**Pour information :** Courriel : [info@horticompetences.ca](mailto:info@horticompetences.ca)  
Téléphone : 450 774-3456, poste 4

### Partenaires :



Paysagiste  
CERTIFIÉ

